

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 décembre 2021

---

**RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 706

présenté par  
Mme Wonner

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer l'alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

L'alinéa 4 a pour objet d'élargir l'utilisation de données personnelles par les services préfectoraux, dans le cadre de leurs missions de suivi et contrôle du respect de la quarantaine ou de l'isolement prononcés.

Cet élargissement est une atteinte disproportionnée aux libertés fondamentales des citoyens dont le but de protection de la santé ne paraît pas motivé.

Cet amendement vient supprimer l'article.